L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. BARRY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens à *la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période, nous les surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés *à la semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

Enregistrement.

Nous ne saurions trop engager les citoyens [illegible] à participer à l'élection présidentielle à se faire inscrire *immédiatement*. Le [illegible] chargé de l'enregistrement n'a [illegible] présent livré de certificats qu'à environ [illegible] moitié des votans de la Nlle.-Orléans. [illegible] qui nous sépare du jour de [illegible] est à peine d'un mois et demi, et les [illegible] en auront peut-être pas la facilité [illegible] à cause de la foule qui se [illegible] pendant les deux ou trois dernières [illegible] dans les bureaux de M. St-Martin. [illegible] se rappeler que l'élection présidentielle [illegible] soumise dans chaque Etat aux lois [illegible] seulement pourront voter [illegible] candidats présidentiels qui auraient [illegible] dans une de nos élections [illegible]

[illegible] assure qu'un certain nombre de [illegible] se faire enregistrer [illegible] happer à la charge du jury. [illegible] Les listes du shérif comprennent seulement les personnes [illegible] citoyens majeurs en général.

[illegible] sont trop graves pour [illegible] ne se fassent pas inscrire [illegible] suffrage, le 4 novembre [illegible] balance électorale.

Prospérité de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] nous faisons illusion [illegible] semble que la Nouvelle-Orléans [illegible] entrée dans la voie qui doit [illegible] successivement à l'accomplissement [illegible] destinées.

[illegible] et l'égalisation de l'impôt [illegible] intérieur de la ville un changement [illegible] Des constructions nouvelles [illegible] de tous côtés et l'industrie du [illegible] à coup un essor extraordinaire.

[illegible] bienfaisante démontre [illegible] fatale la politique suivie [illegible] de cette année par [illegible] municipaux. A force [illegible] taxes, ils en étaient venus à [illegible] effrayante la matière [illegible] eussent suivi quelque [illegible] déplorable système ils auraient tari la source du revenu [illegible]

[illegible] l'impôt décrété par la [illegible] Orléans a rassuré les [illegible] et a rouvert aux capitaux [illegible] qui leur était de [illegible]

[illegible] ne craignent plus de bâtir; [illegible] taxes, fixées à un chiffre in[illegible] ne pourront plus leur enlever le [illegible] revenu. Ils achètent des [illegible] construisent des maisons peu [illegible] confortables qui, privées d'un [illegible] se louent aisément [illegible] inoccupées. Leur intérêt [illegible] celui du public, plus ils [illegible] spéculations plus le revenu [illegible] Nous sortirons de [illegible] de cette ornière où la Nouvelle-Orléans menaçait [illegible] La matière imposable [illegible] la fortune publique, [illegible] leur réduction, produi[illegible] à celui des précé[illegible]

[illegible] a galvanisé le tro[illegible] Cette impor[illegible] indignement trai[illegible] de nos administrations, [illegible] état comparative[illegible] n'est plus un quartier [illegible] sont taxés comme [illegible] et ne sont plus une [illegible] onéreuses pour leurs [illegible]

[illegible] de la rue de l'Esplanade [illegible] n'avait point de va[illegible] même, mais coûtait plus [illegible] Elle a aujourd'hui, gra[illegible] distinction éta[illegible] municipal, une va[illegible] à la place un prix [illegible] et à ses frais de [illegible]

[illegible] naturelle du nouvel [illegible] centralisés jus[illegible] supérieur, sem[illegible] dans le troisième dis[illegible] persuadés qu'elles y [illegible] de vaincre d'ab[illegible] l'habitant du [illegible] requérir l'interven[illegible] la rue du Camp ou la [illegible] trouvait d'aussi fi[illegible] dans la rue de l'Esplanade [illegible] Champs Elysées? Pourquoi ne [illegible] quar[illegible] jusqu'au Passage [illegible] St-Charles?

[illegible] déterminer les hommes [illegible] dessous de la rue de [illegible] promettre un con[illegible] Avocats, notaires, mar[illegible] courtiers, banquiers, etc., [illegible] troisième district, [illegible] habitans de cette par[illegible] de dédaigner ce qui se [illegible] traversaient pas la [illegible] sa longueur pour ap[illegible] aux bureaux de la rue [illegible] de la rue Tchou[illegible]

[illegible] de la situation et à la [illegible] doit en découler, [illegible] que les communications [illegible] Sud et l'extérieur ne [illegible] multiplier. Des lignes [illegible] nous relient déjà à [illegible] au Mexique et à la [illegible] question d'un ser[illegible] le Havre et notre port, [illegible] certainement pas éloigné [illegible] de steamers sera éta[illegible] Orléans et Liverpool.

[illegible] de notre importance à venir [illegible] le chemin de Tehuantepec [illegible] nous impatiemment [illegible] Ses débuts prou[illegible] triomphante que de [illegible] exécutées depuis lon[illegible] seconde et en même [illegible] Avec le produit de [illegible] la compagnie construira [illegible] et assurera de la sorte sa [illegible] Les frais d'éta[illegible] sont si minimes qu'il [illegible] compte.

[illegible] inter-océaniques [illegible] de Tehuantepec, [illegible] deviendra tout d'un [illegible] premier ordre. Elle [illegible] naturel entre la [illegible] occidentale, la Po[illegible] part, et le nord [illegible] l'Europe d'une autre [illegible] immenses bénéfices de [illegible] Asie et l'Europe lui res[illegible] une impor[illegible] celle de Londres ou de [illegible]

[illegible] anglaise *Emigrant* [illegible] Orléans pour Liver[illegible] de Key West: son [illegible] de coton) sera [illegible]

[illegible] *Fish*, partie de la Nou[illegible] Charleston, s'est échouée [illegible] Key West en fuyant devant [illegible] mettre à terre [illegible] d'eau s'étant déclarée.

[illegible] *Stephenson* a eu égale[illegible] devait débarquer au [illegible] avait quitté notre [illegible]

[illegible] *Bingham*, qui avait pris à Sa[illegible] chargement de mélasse [illegible] échouée le 27 sur les récifs [illegible] a du mettre sa cargaison [illegible] réparer.

[illegible] *Isaac Alberton*, parti de New-[illegible] Orléans, a sombré dans [illegible] Washerwoman. Personne n'a [illegible] occupaient à recueil[illegible] chargement.

[illegible] *Marie*, capitaine Le[illegible] pour Marseille avec [illegible] s'est totalement per[illegible] de Loo. Le lieutenant [illegible] ainsi que trois ma[illegible] Toutes les autres per[illegible] à bord ont péri.

[illegible] CALIFORNIE. — Les ins[illegible] le gouvernement gé[illegible] de la station navale de [illegible] de faire respecter [illegible] des Etats-Unis. M. Mar[illegible] dans le port de San Fran[illegible] et de protéger au [illegible] officiers du gouverne[illegible] général Wool, commandant [illegible] a reçu des instructions [illegible] secrétaire d'Etat leur recom[illegible] même temps la plus grande pru[illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

CONVENTION NATIONALE WHIG.

Baltimore, 17 sept.—La convention s'est assemblée à midi. Vingt-six Etats s'y trouvaient représentés par de fortes délégations. L'immense enceinte où s'est réunie la convention était complètement pleine, et l'on remarquait le vif intérêt que cette masse de citoyens portait aux débats des membres de la convention.

L'ex-gouverneur Washington Hunt, de New York, a été nommé temporairement président. En prenant son siège, il a fait un discours éloquent qui a soulevé l'enthousiasme des personnes présentes.

Un comité d'organisation a été nommé puis lecture a été donnée du discours d'adieu de Washington.

Le comité a désigné le juge Edward L. Bates, du Missouri, comme président permanent de la convention, et a en outre désigné les vice présidents comme de coutume.

Les membres de la convention ont pris, ensuite, un recès jusqu'à 5 heures du soir.

SESSION DU SOIR.

Baltimore 17—9 heures P. M.— L'enceinte était comble bien avant l'heure de la réunion des membres de la convention.

Tous ceux qui se trouvaient présens manifestaient le plus grand enthousiasme.

Le comité nommé pour rédiger "l'Adresse au peuple de l'Union" a donné avis qu'il fera son rapport le lendemain matin.

L'ex-gouverneur Graham, de la Caroline du Nord, a fait un brillant discours qui a électrisé l'audience. Lorsque, durant ce discours, il a exprimé sa préférence pour MILLARD FILLMORE, la foule immense qui remplissait la salle s'est levée en masse et a poussé des hourras de satisfaction.

A la conclusion du discours, la convention s'est ajournée à demain.

Démonstration démocratique à Philadelphie—ENTHOUSIASME SANS EXEMPLE.

Philadelphie, 17 sept.—Les démocrates ont célébré, aujourd'hui, l'anniversaire de l'adoption de la constitution. L'enthousiasme qui a régné est sans exemple dans l'histoire des démonstrations politiques en cette ville.

Il se trouvait en ce moment en ville un très grand nombre de délégués de divers points de l'Etat. Ils témoignent le plus vif enthousiasme.

Le gouverneur Johnson, de la Georgie, a fait un discours éloquent, qui a duré deux heures, dans lequel il a fait l'historique de la constitution et a soutenu l'esclavage. Son discours a été fréquemment applaudi.

A 4 heures du soir, la procession, qui était très nombreuse, s'est mise en marche pour se rendre à Independence Square; cette place était brillamment illuminée. Durant toute la soirée on n'entendait que des cris de joie, des discours et des fusées.

La Convention de Syracuse.

Syracuse [Etat de New York] 17 sept—Le parti Américain et le parti Républicain, ont, chacun, une grande assemblée à leur convention.

Le parti des abolitionistes radicaux a également sa convention. Onze délégués se trouvaient présens à cette convention.

Marchés.

New-York, 17 septembre.—Les farines ont légèrement fléchi, ainsi que le blé. Maïs mêlé, 66½ cts. Le marché est languissant. Mess porc, $ 20 [illegible]; graisses, 14½ cts.

Cincinnati, 17 septembre.—Le marché aux farines est languissant; les prix varient de $ 5 75 à $ 5 90. Le whiskey n'a pas changé. Mess porc, $ 18 50.

Navigation intérieure.

Louisville, 17 sept.—L'Ohio tombe: 20 pouces d'eau dans le canal.

Les Whigs d'Ascension.

Nous avons publié l'autre jour les résolutions votées par la convention des whigs de la paroisse Ascension. L'assemblée était, à ce qu'il paraît, à la fois très nombreuse et très enthousiaste. C'était la première fois depuis la quasi-dissolution de leur parti, que les anciens et fidèles whigs de la paroisse reparaissaient sur la scène politique. Voici comment le *Vigilant* de Donaldson rend compte de la manifestation:

Nos suppositions ne nous ont pas trompé, l'assemblée des whigs radicaux de notre paroisse a été ce qu'elle devait être: remplie d'enthousiasme patriotique, animée de profonds sentiments aux vieux principes conservateurs!

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredits, que la vaste salle d'audience de notre palais de justice était littéralement pleine.

Les neuf dixièmes de l'auditoire étaient whigs, le reste se composait de démocrates conservateurs partisans de Fillmore, puis enfin de quelques membres du parti opposé, attirés là par la curiosité.

Dès le matin on vit arriver un grand nombre de cavaliers accourus de tous les coins de la paroisse. Des calèches élégantes se succédaient sans intervalle, amenant une foule de charmantes Créoles parées comme pour un jour de grande réjouissance publique. Beaucoup de personnes vinrent de St-Jacques, d'autres de plus loin encore.

A dix heures, il y avait déjà plus de monde arrivé pour le meeting qu'il n'y en eut en tout à l'assemblée démocratique. Les cafés étaient pleins, on se rencontrait, les poignées de mains s'échangeaient de toutes parts, l'allégresse était *générale*.

Au fur et à mesure que la foule se groupait compacte à la maison de Cour, on comprenait qu'il y a encore des whigs.

M. Edouard Duffel Jr. ayant été nommé président par acclamation, ouvrit l'assemblée par des paroles empreintes d'un chaleureux patriotisme, et dont les assistants garderont longtemps le souvenir.

IL N'Y A PLUS DE WHIGS! disait l'orateur: Qui donc a le premier osé prononcer un pareil blasphème! Ils rougiraient de honte, les colporteurs de cette calomnie, s'ils pouvaient comme moi, aujourd'hui, se voir entourés de ces *old-liners* au milieu desquels nous avons si souvent combattu!

On voyait que les paroles de M. Duffel venaient d'une profonde conviction, et que son discours n'avait rien d'apprêté.

Plus de dix fois les nobles paroles de l'orateur furent couvertes par les bravos frénétiques de l'auditoire.

L'enthousiasme était au comble, la joie se peignait sur toutes les figures, on se trouvait dans une assemblée de frères, jadis menacés d'une séparation et maintenant plus unis que jamais.

CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Une dépêche télégraphique nous apprend qu'il a été reçu à New-York, une lettre de Londres, annonçant que M. JAMES ROBB, de la Nlle-Orléans, avait réussi à vendre en Angleterre $2,000,000 de bons du chemin de fer de Jackson.

TÉLÉGRAPHE TRANSOCÉANIQUE.—Le steamer des Etats-Unis *Arctic*, parti de New-York le 17 juillet, pour opérer des sondages dans l'océan, entre l'extrémité orientale de l'île de Terreneuve et la côte occidentale de l'Irlande, est arrivé sain et sauf à Queenstown. Les sondages qui ont été exécutés ont pour but de déterminer l'endroit précis où devra être immergé le cable destiné à établir un télégraphe électrique sous-marin entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

CONSULS. — Le président a donné l'exequatur à M. JULIUS KRETZNHAGEN, consul de Saxe à San-Francisco, et à M. DEMETRIUS BOTASSI, vice-consul de Grèce à New-York.

MORT D'UN PRESTIDIGITATEUR.—Macallister, le célèbre prestidigitateur, est mort ces jours derniers à Keokuk, Etat de l'Iowa. Il a succombé à une congestion du cerveau.

CHRONIQUE LOCALE.

Accusation de meurtre.—Le recorder Solomon a terminé hier l'interrogatoire de Nicolas Beck accusé d'avoir causé la mort de sa femme par de mauvais traitements, et de Catherine Stable, accusée de complicité. Le tribunal n'a pas encore fait connaître sa décision.—On se rappelle que le coroner avait à la suite de certaines rumeurs, fait exhumer le cadavre de Mme Beck. Trois médecins déclarèrent à l'enquête qu'elle n'avait pas succombé à de mauvais traitements. L'accusé et sa femme se vivaient pas en bonne intelligence depuis quelque temps et surtout depuis l'entrée dans la maison de Catherine Stable comme servante. Celle-ci, paraît-il, avait eu avec le mari de coupables relations; elle avait été la cause d'une querelle entre Beck et sa femme où il s'était permis, dans une certaine circonstance, de pousser Mme Beck, en disant "que celle-ci devrait mourir afin qu'elle pût épouser Beck." Le corps de Mme Beck portait, peu de jours avant sa mort, des marques de violence, bien que personne, depuis des mois, n'avait vu son mari la frapper.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps de George Hartley, qu'on a trouvé flottant dans le fleuve, en face du posse No 23, 1er District. Verdict: noyé par accident. Hartley était anglais et avait 35 ans.

—Une autre enquête a été tenue, à l'Hôpital de Charité, sur le cadavre de Henry Scleifer, allemand. Verdict: ténanos. Scleifer avait 30 ans.

Viols.—Wm J. Morton et Thomas Madley ont comparu hier devant le recorder du Premier District, qui les a envoyés en prison où ils resteront jusqu'au 30 du courant, jour fixé pour l'interrogatoire. Un habitant de Texas les accuse de l'avoir arrêté hier, à 3 heures du matin, et de lui avoir arraché une montre en or de deux cents piastres.

—William, nègre du Dr Stevens, et Nancy, esclave de M. Mossard, sont en prison. On les soupçonne d'avoir trempé dans le vol commis mardi soir, dans une maison qu'ils habitent, rue Poydras.

Tentative d'escroquerie.—Edward Carr dit Carroll, a été arrêté hier, dans le Premier District, sous prévention d'avoir essayé de tromper James Riddens à l'aide d'un faux check de vingt piastres tiré sur la Banque des Citoyens.

Devant le recorder int. Holland.—Charles Heilbeck, accusé d'avoir assailli E. Hauser qui ne l'avait pas provoqué, a fourni un cautionnement de $1000 pour répondre de sa bonne conduite.

Nancy Jane Porter, f. c. l., accusée d'avoir battu Esther Ann Rowan, a également fourni caution.

James Rixon accusé de larcin; Eugène Lombard, de bris de paix; William Davis et Frederick Mattey, de vente de liqu. ont été acquittés.

Joséphine Fanny a été envoyée à l'asile des aliénés. Le cautionnement de Madeline San Salvador a été déclaré forfait.

Devant le 1ère Cour.—Jean Rives a subi, devant le recorder intérimaire Holland, un interrogatoire à la suite duquel il a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir violemment assailli George Joseph, encoignure Delambre et Marais.

—Mme Sutherland devra se présenter, par ordre du recorder Shah, devant le même tribunal, pour avoir grièvement blessé Thomas Reynolds chez lui, et avoir touché et assailli Margaret Murphy et sa fille.—Cautionnement de $500 pour répondre de la comparution.

Le caporal Schlague.

III.

Le roi Guillaume de Prusse, toujours armé du terrible jonc d'Amérique, [illegible] sur sa famille [illegible] sur le [illegible] Il [illegible] particulièrement Frédéric, [illegible] parce qu'il était son fils aîné, [illegible] son successeur, et [illegible] parfait Français et qu'il lisait Leibnitz. Ce garçon a, de l'esprit, disait-il, il perdra mon royaume. Or, pour neutraliser ce [illegible] que pouvait la mauvaise influence de [illegible], il la soumettait de temps à autre [illegible]

Comme il [illegible] de vivre selon Dieu et [illegible] prodigalité, il [illegible] de bâton paternel [illegible] du [illegible] La fois [illegible] de [illegible] au [illegible] Le roi Guillaume [illegible] tenu [illegible]

Frédéric, bâtonné comme un grenadier et surveillé par-dessus le marché, apprit à jouer de la flûte [illegible] pour trouver à qui parler et raconter au moins sa plainte à l'écho. Il fit dès lors [illegible] la compagne de sa vie et il [illegible] Il avait [illegible] Pâle et frêle, l'œil bleu et [illegible] Charlotte portait en elle toute la langueur et toute la poésie d'une élégie. Chaque soir, après l'heure de la retraite, Frédéric sortait en secret du palais et allait frapper à la porte de la petite maison. Charlotte l'attendait au clavecin. Le jeune prince déployait sa flûte; le père donnait le signal en frappant dans sa main, et les deux jeunes gens entamaient un oratorio de Haendel. Ce que l'un eût voulu et n'osait avouer à l'autre, la flûte le disait au piano et le piano le redisait à la flûte, dans la langue la plus poétique du cœur humain.

Charlotte aimait Frédéric parce qu'elle le voyait souffrir, Frédéric aimait Charlotte parce qu'il avait besoin de mettre sa tristesse en commun. Après la leçon de musique, il lui serrait mélancoliquement la main, et elle le reconduisait en silence jusqu'au seuil de la maison. Elle lui montrait parfois une étoile dans le ciel et lui disait: Un jour peut-être, là-haut.... Une larme roulait au bord de sa paupière, Frédéric la cueillait au passage et reprenait courage à l'existence.

Mais le roi Guillaume comptait chaque pas de son fils de la première à la dernière minute de la pendule. Il surprit bientôt le mystère de ce roman renouvelé de Daphnis et Chloé. Il vit dans ce rendez-vous après le soleil couché un complot en musique contre la sûreté de l'Etat. Il laissa tomber son front sur la pomme de sa canne, et il médita une vengeance exemplaire digne de passer à la postérité. A quelque temps de là, le bourreau traînait à travers la ville de Berlin, de carrefour en carrefour, une jeune fille en chemise, pieds nus, les cheveux rasés. A chaque station, un hérault sonnait de la trompe pour assembler la foule, et l'exécuteur mettant la tête de la victime entre ses jambes, lui donnait le fouet, lentement, en mesure. Au dernier coup, la malheureuse tombait à genoux et demandait pardon au peuple de Berlin pour avoir montré une étoile dans le ciel à l'héritier de la couronne.

Toutefois, le roi Guillaume n'avait livré à la verge du bourreau que la moitié de la conspiration. Il prit l'autre moitié à forfait. Il entra un matin dans la chambre de son fils, et, lui passant à l'improviste autour du cou un cordon de rideau, il tira sur le nœud pour l'étrangler, sans plus de formalité qu'un muet autrefois en expédiant un pacha. Le lacet cassa. Le roi retourna au moyen courant. A mesure que la canne tombait en cadence sur l'épaule du prince, il lui disait avec une froide ironie:

—Si mon père m'avait traité comme je vous traite, j'aurais fui mille fois; mais pour fuir il faut du cœur, et vous aimez mieux rester.

Il paraît que la fuite peut être aussi à l'occasion une preuve de courage. Frédérick du moins le pensait ainsi. Puisque son père l'accusait de lâcheté et le mettait au défi, il prit le défi au vol et résolut de courir l'Europe pour mettre sa tête hors de portée de ce roi forcené qui menait la Prusse à la cantonade et traitait l'amour en fourrageur. Il médita un plan d'évasion avec le lieutenant Katt, son aide-de-camp et son camarade de ruelle et de caserne. Il emprunta d'un juif hollandais une somme d'argent hypothéquée sur son règne futur; il emballa la prisonnière dans un étui d'ébène à l'épreuve du voyage. Il avait rimé quelques satires contre Bagetin.—Bagetin, c'était le roi Guillaume.—Il réunit ses poésies, ses correspondances plus ou moins suspectes d'hérésie, il fit du tout un paquet et l'enferma sous double serrure au fond d'une cassette. Une nuit, deux hommes masqués portèrent le coffre mystérieux à la princesse Wilhelmine. La princesse aimait son frère, elle accepta le dépôt.

Mais le vent parle en pays de despotisme. Le roi Guillaume apprit bientôt le projet de la fuite et le dépôt de la cassette. Il conduisit adroitement son fils à Wesel, pour l'exposer à la tentation par le voisinage de la frontière et le prendre au traquenard au moment de l'évasion. Et en effet, à peine Frédérick avait endossé son habit de voyage et mis le pied dans l'étrier, qu'un exempt l'arrêta par ordre et le ramena à Sa Majesté. A la vue du prisonnier, Sa Majesté bondit sur lui le poing fermé. Il arracha l'épée du fourreau, lui en asséna un coup sur la tête; le sang jaillit: Sa Majesté frappa encore; la lame vola en éclat; Sa Majesté frappait toujours avec le tronçon.

Pendant ce temps, Frédérick, pâle et calme, la main dans la poitrine, murmurait sourdement:

—A-t-on jamais traité ainsi un prince de la maison de Brandebourg?

Après avoir écoulé sur la tête de son fils son premier mouvement de fureur, le roi Guillaume crut devoir procéder à l'interrogatoire:

—Pourquoi avez-vous déserté?

—Parce que vous me traitez en esclave.

—Vous êtes donc un soldat sans honneur?

—Je n'ai fait que suivre votre conseil.

A cette réponse le roi Guillaume tira son épée.

Le général Mosel lui saisit le bras.

Prenez garde, sire; on dira que vous avez pris la place du bourreau.

Le roi Guillaume rentra en lui-même et partit pour Berlin. Il monta, encore botté, à l'appartement de la reine, poussa la porte en criant:

—Où est la cassette?

Il aperçevait la reine assise dans son fauteuil:

—Madame, votre fils est mort!

—Vous l'avez tué?

—Oui, tué; mais la cassette?

La reine jeta un cri d'horreur.

A ce cri, la princesse Wilhelmine accourut. Le roi la regarde un instant, la bouche couverte d'écume, comme pour recueillir sa fureur.

—Tu oses paraître devant moi, sœur d'un bandit? Va rejoindre ton frère.

Il la renverse d'un coup de poing, la foule sous son talon de botte, la traîne sur le parquet, ouvre la fenêtre; déjà il la soulevait au-dessus de la balustrade pour la lancer dans l'espace, lorsque la reine éperdue tombe sur le corps de sa fille, la retient par la robe et appelle au secours.

Les femmes de service et les petits enfans entrent dans l'appartement, et, mains jointes, à genoux, ils prient le roi Guillaume d'épargner la princesse Wilhelmine.

Il lâche enfin sa victime, et il va d'un meuble à l'autre en criant toujours:

—Où est la cassette?

Il finit par la trouver au fond d'un secrétaire, et l'emportant sous son bras avec une expression de triomphe:

—Je tiens enfin, dit-il, la tête de cette misérable.

Puis, jetant un dernier coup d'œil sur ses enfans en prières, et leur montrant du doigt leur mère à moitié évanouie dans l'embrasure de la fenêtre:

—Vous devriez maudire votre mère, car elle vous perdra tous par sa faiblesse.

J'avais un précepteur qui était un honnête homme, et je me rappelle une histoire qu'il m'a contée dans ma jeunesse: Il y avait un soldat à Carthage, condamné au supplice pour avoir commis autant de crimes qu'un païen en pouvait commettre avant l'aide de ses divinités.

Il demanda la grâce de voir sa mère avant de mourir. On la fait venir; il penche la tête vers elle comme pour lui parler bas, et d'un coup de dent il lui emporte l'oreille: "Je vous traite ainsi, lui dit-il, pour servir d'exemple à toute femme qui oublie d'élever son enfant dans la pratique de la vertu." Voilà l'histoire de mon précepteur. Faites-en, vous autres, l'application.

Et il sortit.

Peu de temps après, il envoya Frédéric dans une cellule de la citadelle de Custrin, le lieutenant Katt dans une autre cellule, et il chargea une commission militaire, sous la présidence du maréchal d'Anhalt, de juger sommairement les deux prisonniers pour crime de désertion compliqué de trahison. Le lieutenant Katt avait reçu la confidence du prince; il avouait son amitié pour le prince: sa condamnation coulait de source, après une semblable confession. Le tribunal le condamna d'une voix à la peine du boulet, c'est à dire du boulet. La peine du boulet consistait à rouler la brouette à perpétuité dans la forteresse de Spandau. La punition pouvait passer pour sévère. Le roi écrivit en marge de l'arrêt:

"En frappant le lieutenant Katt de la peine du *fustang-bau*, le conseil de guerre a manqué à la fidélité qu'il doit à son souverain. Le lieutenant est atteint et convaincu de son propre aveu, confessus et convictus, d'avoir commis le crime de lèse-majesté. J'ai appris le latin, moi aussi, et je connais le proverbe *fiat justitia et pereat mundus*. Dans cette circonstance, et pour la sûreté de l'Etat, je crois devoir prononcer moi-même la sentence. Je pourrais en bonne justice, condamner le coupable à être tenaillé avec des tenailles ardentes et ensuite pendu; mais, par considération pour sa famille, je veux bien mitiger la peine et consentir à ce qu'il soit décapité. Fait à Berlin, le deux novembre mil sept cent trente, à deux heures de relevée."

Le conseil de guerre avait jugé Katt sans le moindre scrupule de conscience. Mais, pour procéder contre Frédéric, il éprouvait un léger scrupule. Frédéric devait succéder à la couronne. Or, la Code prussien proclamait l'inviolabilité de l'héritier présomptif. Le maréchal d'Anhalt connut le cas au roi.

—Qu'à cela ne tienne, répondit Sa Majesté, le prince héréditaire est inviolable, je fais ces certain. La loi le dit expressément, et j'entends respecter la loi de la première à la dernière virgule. Ainsi, prince héritier du prince de décembre et ait timbre de tête pour un titre prédécesseur, il est encore colonel du dragons, et, à ce titre, justiciable du Code militaire, conséquemment passible de la peine de désertion. Vous acquittez le prince, cela est de toute justice, mais vous condamnerez le colonel, et, pour que personne n'en ignore, vous aurez soin d'établir la distinction dans l'arrêt. Le prince aura la vie sauve dans le premier considérant, et dans le second le colonel portera la tête sur le billot.

Le tribunal allait admettre cette heureuse interprétation et cette hypothèse d'une nouvelle espèce, lorsque le maréchal d'Anhalt, tirant son sabre et le plongeant à côté de lui sur la table, dit à haute et intelligible voix: "Ce couteau à la figure au [illegible] qui osera élever la main, [illegible] le tribunal [illegible] l'acquittement de Frédéric. [illegible]

[illegible] au travers du [illegible] Le [illegible] jugement se [illegible] Weber, sabreurs consultés dans l'art de l'interprétation.

[illegible] de Frédéric à avoir la tête tranchée [illegible] que Katt et sur le même échafaud. L'ambassadeur d'Autriche prononça [illegible] la sentence, en vertu [illegible] de l'empire. Si l'empereur, dit Guillaume, persiste dans son opposition, j'irai à Kœnigsberg, Dieu merci, en cette terre de ma dépendance du cercle impérial; j'y ferai décapiter de ma main à la potence.

Pendant que la Prusse et l'Autriche négociaient la tête d'un prince, le prince en habit [illegible] dans une prison au premier étage dans la citadelle de Custrin. Cette prison, appelée la chambre, avait [illegible] sur le glacis par une fenêtre à fleur de parquet. Le jour de l'exécution, au lever de l'aube, le bourreau dressait la potence sur le rempart et jetait un pont volant de l'échafaud à la fenêtre de la prison. Grâce à cette attention de politesse, le criminel pouvait aller de plain-pied de son lit au supplice; seulement chaque soir, après le coup de la retraite, le geôlier avait soin de fermer le volet intérieur de la croisée, pour ménager au prisonnier en temps voulu la satisfaction de la surprise.

Un matin que Frédéric dormait encore d'un profond sommeil, un caporal suivi de cinq fusiliers entra dans la prison, et, posant sa lanterne au chevet du prisonnier:

—Prince, levez-vous, dit-il.

Frédérick bondit sur son séant.

Quand il eut terminé sa toilette, un soldat le prit par le bras droit, un autre par le bras gauche, et tous deux l'entraînèrent à la fenêtre. Un roulement de tambour retentit au dehors. A ce signal, un troisième soldat ouvrit le volet. Un flot de lumière entra dans la prison.

—Levez la tête prince, dit le caporal.

Et, saisissant la prince par derrière, il lui tint la tête [illegible] sur le glacis.

C'était un matin de novembre, la neige tombait lentement, tristement, et à travers ce linceul lugubre déroulé du ciel, Frédéric voyait monter à son regard comme une plate-forme mystérieusement dressée pendant la nuit à la hauteur de sa prison. Une échelle plongeait à pic dans le fossé de l'autre côté de l'échafaudage. Frédéric en pouvait apercevoir le dernier échelon au-dessus de la balustrade. Tout à coup un spectre surgit à ce dernier échelon. Il portait le costume de lieutenant. Le bourreau le suivait à l'échelle. Le glas tintait au clocher de Custrin. Frédéric sentit un ombre passer devant son regard. Il venait de reconnaître son ami. Il fit un mouvement en arrière. Le caporal le maintint à son poste, la face tournée vers l'échafaud.

Katt reconnut à son tour Frédéric, et le salua de la main:

—Adieu, mon jeune maître; je meurs pour vous, je meurs content.

Le tambour battit de nouveau. Il y eut après cela un moment de silence. L'échafaud éprouva une secousse, et la neige, un instant rougie, fondit au milieu de la plate-forme.

Frédéric, au bruit de la hache sur le billot, jeta un cri terrible et tomba évanoui entre les bras de ses soldats.

EUGÈNE PELLETAN.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE
ROMAN
PAR M. EUGÈNE SUE.

XVI.

Maurice Dumont, lorsque la voiture sortie de la ville reprit de nouveau sur la grande route, dit à Jeanne d'une voix étouffée:

—Je tremble encore de la peur que m'a causée la présence de ce gendarme. Quelle vie! oh! quelle vie!

—Cette vie d'angoisses, de terreurs continuelles ne fait que commencer pour toi,—répondit dona Juana, toujours impassible.—De plus, la misère, la hideuse misère t'attend, puisque tu ne peux plus même profiter du refuge que ton père, en prévision de ta ruine, t'avait assuré au Morillon, où tu serais bientôt reconnu et arrêté.

—Tes paroles, Jeane sont peu consolantes.

—Crois-tu que je songe à te consoler?

—Quel est donc ton dessein? Ne m'as-tu pas dit: Nous ne nous séparerons plus?

—Oui, j'espère quelque chose de cette union du vice et du crime.

—Cette espérance, quelle est-elle?

—Celle des désespérés.

—Jeanne tu parles en énigmes.

—De cette énigme, la fin de ma confession te donnera le mot. Ecoute-la, je l'achève. San-Privato me présenta donc dans ce qu'on appelait le monde diplomatique, l'élite de la société cosmopolite de Paris et de l'Europe. La première fois que j'entrai dans un de ces salons, c'était (je me le rappelle) à un grand bal donné à l'ambassade d'Angleterre. J'éprouvai d'abord une impression de crainte, de défiance de moi-même. Qu'étais-je? Une pauvre provinciale complètement étrangère au monde aristocratique et à ses usages. Les deux battants d'une longue galerie s'ouvrirent devant moi. Je fus éblouie: l'éclat des lumières, la splendeur des parures, cette atmosphère tiède, saturée de la suave odeur des bouquets et des parfums qui s'exhalent de la chevelure des femmes, l'harmonie de l'orchestre, me causèrent une sorte d'enivrement; bientôt, j'y puisai cette audace que donne parfois l'ivresse. L'avenir de dona Juana dépendait de ce début. Je devais ou me perdre ou m'imposer dans ce bal brillant, attirer tout d'abord l'attention sur moi; conquérir de prime-saut une sorte de renommée; en un mot, devenir, durant cette première soirée, ce que, dans son jargon, le monde appelle *une femme à la mode*, moi obscure, inconnue, n'ayant de remarquable que l'extrême simplicité de ma toilette, ma grande jeunesse et quelque beauté. Je réussis au-delà de mes espérances. Oui, ce soir-là même, au bout d'une heure, les femmes les plus entourées prononçaient le nom de madame San-Privato avec une envie haineuse; les hommes à bonnes fortunes parlaient de moi avec une admiration mêlée de galante convoitise et d'insolente espérance, témoignant assez que je m'étais tout d'abord posée comme l'une de ces femmes auxquelles l'on peut, sans trop d'outrecuidance, prétendre; enfin, les honnêtes gens durent s'exprimer sur mon compte avec une juste sévérité, sinon avec mépris.

—Par quel prodige étais-tu donc parvenue, Jeanne, à te faire tout d'abord ainsi remarquer?

—Il me serait odieux de m'appesantir sur mes conquêtes de dona Juana. Leur souvenir m'inspire maintenant un profond dégoût. Cependant je veux te raconter ma première conquête, Maurice; elle te donnera une idée de mon audace.... et, d'après ce fait, tu jugeras des autres. A peine entrée dans le salon de l'ambassade, j'entendis répéter autour de moi, avec un accent de déférence servile de la part des hommes, et de la part des femmes avec un accent de coquetterie empressée: "*Le prince est arrivé*." Évidemment ce prince devait être, durant cette soirée, le point de mire des séductions féminines. Je demandai à mon mari qui était ce grand personnage. Il me répondit: "Le fils du roi de.... Je me jurai à moi-même une parole de dona Juana qu'avant une heure le fils du roi, de ma vie je n'avais vu, serait amoureux de moi, m'affecterait, comme tu dis, persuadée que je ne pouvais faire mon entrée dans le monde d'une manière plus éclatante.

—Et cette espérance?

—A été dépassée.

—Quoi, Jeane, le prince....

—Fut fou de moi au bout d'un quart d'heure d'entretien.

—Il ne t'avait jamais vue?

—Jamais.

—Quelle puissance irrésistible que la tienne, dona Juana!

—Il est vrai, Maurice. A la honte des hommes, irrésistible est presque toujours sur eux la puissance de l'effronterie d'une femme jeune et belle; car, s'ils recherchent la vertu, c'est pour en triompher, pour la flétrir, pour la souiller.

—Enfin...., le prince?

—Je venais à peine d'entrer dans la galerie de l'ambassade; la foule s'écarte et s'ouvre devant le prince; il donnait le bras à la duchesse de Hauterive, alors sa maîtresse, selon ce que j'entendis répéter à voix basse autour de moi. Elle était encore fort belle, quoiqu'elle eût environ trente ans. Je me trouvai sur le passage du prince, élégant et beau jeune homme. Nos yeux, par hasard, se rencontrèrent. Je le regardai hardiment, avec une expression tellement provocante qu'il rougit. Certaine de l'impression soudaine que j'ai produite, je fais un pas vers le prince, et, après une profonde révérence, m'adressant à lui d'un ton sérieux, pénétré, presque mystérieux: "Monseigneur,—lui dis-je,—je sais combien la démarche que je me permets de tenter ici auprès de Votre Altesse Royale est en dehors de tous les usages, peut-être même des convenances; mais il s'agit pour moi, et j'oserai ajouter pour vous, monseigneur, d'un intérêt tellement grave que Votre Altesse Royale daignera, je l'espère, accueillir avec indulgence la demande que j'aurai l'honneur de lui adresser." Je prononçai ces mots d'une voix parfaitement calme, au milieu d'un silence général. Grande était la surprise causée par ma démarche inouïe; jamais pareille demande d'audience n'avait été ainsi adressée au milieu d'une fête. Il y avait mille chances contre une pour que le prince me tournât le dos sans me répondre; l'on s'interrogeait à voix basse pour savoir mon nom. Un aide de camp s'informait auprès de moi près de l'ambassadeur, vint dire à l'oreille de son maître que j'étais la femme du premier secrétaire d'ambassade de Naples. Le prince me trouvait de plus en plus à son gré, je n'en pouvais douter à la contraction involontaire des traits de la duchesse de Hauterive, en proie à de jaloux pressentimens, elle l'épiait d'un œil inquiet.

—Je serai très heureux, madame, de vous être agréable,—me répond Son Altesse avec un galant empressement.—De quoi s'agit-il, de grâce?" J'oserais prier Votre Altesse Royale de daigner m'accorder ici, ce soir même, quelques instans d'entretien. Ovez surtout, monseigneur, qu'une demande si extraordinaire m'est dictée par le sentiment d'un impérieux devoir,—ajoutai-je d'un ton sérieux et pénétré, en accompagnant ces mots d'une nouvelle et respectueuse révérence.—"Je suis à vos ordres, madame,"—me dit le prince au comble d'une surprise partagée par la foule.

—Cette surprise, Jeane, je la conçois. Quel devoir impérieux pouvait donc en effet te dicter cette étrange demande d'audience?

—Le prince m'ayant répondu qu'il était à mes ordres, je lui dis tout en [illegible] imperceptiblement [illegible] en la duchesse de Hauterive. Elle devient pourpre de dépit, me lance un coup d'œil furieux. J'y réponds par un regard triomphant de ma dernière railleur. Je m'attache au bras du prince; nous nous rendons dans un petit salon voisin, où nous restions presque seuls.

—Mais, encore une fois, Jeane, quel devoir impérieux te dictait donc cette démarche inouïe?

—Voici justement ce que m'a demandé le prince lorsque nous nous sommes trouvés tête à tête dans ce petit salon.—"Le désir d'obtenir l'expression que votre Altesse [illegible] pour me solliciter, madame, vous est [illegible] par le sentiment d'un devoir [illegible] chose [illegible] sur la [illegible] dis-je [illegible] à ma tâche.... J'ai à vous dire [illegible] que je sollicite...."

Ces dernières paroles de Jeane frappent Maurice d'une telle stupeur, que pendant un instant il garde le silence et balbutie:

—Comment.... Jeane!.... toi.... toi.... tu as osé?

—Pouvait dire cyniquement des livres ce que tant de femmes disaient au prince par [illegible] par leurs coquetteries agaçantes?

—Ah! l'audace de dona Juana était infernale!

—Ne parle pas d'audace! Je jouais à coup sûr mon coup de [illegible] quand cette belle [illegible] de femmes mariées pour cet [illegible] bonheur, rapport, avoir [illegible] et les [illegible] n'avaient que leur amour propre.

(A continuer.)

EUGÈNE SUE.

Tribut de reconnaissance.

A la mémoire de l'homme de bien, ami, protecteur de l'humanité, à l'ami des arts, des lettres et des sciences, au savant docteur C. de Volkoff, mort à Paris, le 14 août 1856, à 56 ans et 4 mois.

L'inspiration sort des tombeaux des bienfaiteurs de l'espèce humaine, comme les parfums s'exhalent des fleurs.

Protecteur de ma vie et de ma destinée,
Toi qui vis la fortune à la misère enchaînée,
Toi qui d'un généreux cœur soulageant mes malheurs,
Souvent de ta main bienfaisante essuyas mes pleurs,
Reçois [illegible] mes regrets et mes [illegible]
Tes conseils, ta bonté, [illegible]
Ton éternel [illegible]
[illegible]
Pleure seul hommage [illegible]
Console, tendre objet de mes [illegible]
[illegible]
Qu'un trépas soudain a [illegible]
[illegible]
Je te perds: loin de [illegible]
[illegible]
Reviendrait près de nous [illegible]
O cher Volkoff! [illegible]
Sous ce monument [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
L'histoire un jour, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

UN AMI.

Décédé hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de 78 ans, M. LAVENUE, né à Bordeaux, et habitant la Nlle-Orléans depuis nombre d'années. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à 8 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Derbigny et Bienville.

ATTENTION.

[illegible]—S. B. Sykes vend à l'encan, ce matin, à 11 heures, à l'entrepôt Brooklyn, à Alger, le chargement de la barque Merlin. L'attention des [illegible] est appelée sur cette vente. 18sept

Un [illegible] recommandent les célèbres AMERS du Dr J. HOSTETTER, nous devons dire que nous ne connaissons pas de remède qui fortifie autant et qui combatte avec plus de succès certaines douleurs qui viennent périodiquement. Ces Amers sont infaillibles et agissent promptement contre les crampes d'estomac et les maladies qu'entraîne l'abus des fruits, des légumes, des crèmes à la glace, etc. etc. etc. Toutes familles devraient avoir les Amers de Hostetter. La prescription se vend avec la bouteille. A vendre par tous les pharmaciens. 16 sept—6 vdm

LE GRAND REMÈDE RUSSE
POUR LE BIEN PUBLIC.

Chaque mère devrait avoir une boîte pour la main pour le cas où il surviendrait un accident à ses enfants.

REMÈDE RUSSE DE READING.

C'est un remède qui a été inventé à Boston, qui est connu depuis trente ans, où que les médecins recommandent. Il guérit sûrement et promptement les brûlures, les hémorroïdes, les cors, les abcès, [illegible] de toutes sortes, les boutons de fièvre, les ulcères, la gale, la teigne, [illegible] les maladies de peau [illegible] les maux d'yeux, les maux [illegible] [illegible] Cette préparation [illegible] qui s'en servent [illegible] du médecin [illegible] des plus purs ingrédients d'après une formule [illegible] Les propriétaires ont des lettres de [illegible] du clergé, de médecins, de capitaines de navires [illegible] [illegible]

REDDING & Co., propriétaires à Boston, Massachusetts.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres

Fièvres de la [illegible].—Les deux mots [illegible] [illegible] Dr AYER [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres. Et par tous les pharmaciens de la ville. 3 sep—3m d p s—v et c

A VENDRE à Gretna, à l'amiable, une habitation de [illegible] et [illegible] de [illegible] S'adresser à Mme veuve Bernard [illegible] sur les lieux, à Gretna.

Ticket Présidentiel.

Pour le Président:
MILLARD FILLMORE,
De New-York.

Pour le Vice-Président:
ANDW. JACKSON DONELSON
Du Tennessee.

Electeurs.
PREMIER DISTRICT:
J. B. WILKINSON, Jr., de Plaquemines.
SUPPLÉANT:
Hon. GEORGE EUSTIS, Jr.
SECOND DISTRICT:
GLENDY BURKE, d'Orléans.
SUPPLÉANT:
H. M. SUMMERS.
TROISIÈME DISTRICT:
E. C. THIBODEAUX, de Terrebonne.
SUPPLÉANT:
FERGUS GARDERE, de Jefferson.
QUATRIÈME DISTRICT:
PRESTON POND, Jr., d'Est Feliciana.
SUPPLÉANT:
N. EDWARDS.
CINQUIÈME DISTRICT:
JOHN H. HARD, de St-Landry.
SUPPLÉANT:
J. E. COCO.
SIXIÈME DISTRICT:
P. ALEXANDER, de Tensas.
SUPPLÉANT:
L. P. CRANE, de Caddo.

5 sep—jusq 4 nov

ABANDONAD LAS GRAMATICAS!

Con su penoso estudio,
sus reglas y excepciones sin número,
Que solo sirven
Para disgustar al discípulo.

APRENDED EL INGLES!

Sin una necesidad de todos los idiomas.

Para aprender lo
Basta solamente
A una práctica fácil y á una costumbre frecuente.

12 CALLE DE SAN CARLOS. 12.

Es adonde deben dirigirse
todos los que no tengan
tiempo ni dinero que perder,
y que quieran
poder hacer negocios
con los americanos,
al cabo de algunos semanas de aprendizaje
SIN LOCUAL
es imposible de conseguirlo en este país.

Precise es pues decidirse a ello.

Después de una semana de ejercicios, la está probado al discípulo que habla en otro idioma QUE EL INGLES.

Hay una multitud de personas ocupadas americanas que contribuyen á que los discípulos hagan su ejercicio del idioma y practicar las sesiones seguidas. Hay también un [illegible] de [illegible] bien pronto del [illegible] Número 12, calle de San Carlos.

sep. 18

LAISSEZ LES GRAMMAIRES!

Avec leur pénible travail,
Leurs règles et exceptions sans nombre,
Qui n'aboutissent qu'à dégoûter,

APPRENEZ L'ANGLAIS!

Et le tout,
Mais apprenez-le, habilement guidé.
Dans une pratique facile et une bonne habitude.

18.--RUE ST. CHARLES.--18.

C'est là que doivent s'adresser tous ceux qui n'ont ni de temps ni d'argent à perdre, et qui veulent, lire à même, au bout de quelques semaines, d'entrer en affaires avec les Américains; SANS QUOI, comme l'expérience le démontre chaque jour, on réussit à se tenir à l'ombre.

Il faut donc s'y décider.

Après une semaine d'exercice il est démontré de parler une autre langue que l'Anglais, à l'exception de l'ÉLÈVE ENDITÉ, 18, rue St-Charles.

Il y a aussi un cours du Français et de l'Espagnol, pour ceux qui voudraient apprendre ces langues.

Officine HOMŒOPATHIQUE.
Maison enseignante Royale et Ursulines.
NOUVELLE-ORLEANS.

LE Docteur MANCHINI recommande, arrivé d'Europe, s'est occupé des pharmacies les plus renommées, [illegible] la préparation des remèdes HOMŒOPATHIQUES. [illegible]

[illegible]

Objets divers.

Instruments modernes de chirurgie, bandages, et appareils de tous modèles et de toutes grandeurs, [illegible]

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

[illegible] LES TRAINS DE PASSAGERS [illegible]

De départ d'Alger, tous les jours, à 8 h. 30 m. A. M. [illegible]
Arrivée à Bayou Bœuf, tous les jours, à 1 h. 30 m. P. M.

RETOUR.

Départ du Bayou Bœuf à 1 h. 15 m. P. M.
Arrivée à Gretna [illegible]

[illegible]

A Boutté	[illegible]
Au Bayou des Allemands	1 50
Raceland, Passage de Lafourche et Terrebonne	[illegible]
A Tigerville	3 00
Au Bayou Bœuf	3 50

[illegible]

18 sept. H. THAYER, Surintendant.

CIGARES DE LA HAVANE—Nous venons de recevoir par la goëlette Esther Barr un bel assortiment de cigares Londres et Pressés de diverses marques très recherchées.

[illegible] 36, V. Levée entre Bienville et Conti.

AVIS.

P. & E. REILLY & Co., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils feront l'ouverture de leur NOUVEAU MAGASIN, No 125 rue de Canal, entre Royale et Bourbon, SAMEDI 20 courant. 18sept—3f

Demande de Nègres.

ON demande six nègres et deux ou trois négresses, pour travailler à desservir une machine à briques. Le travail se fait à l'ombre. S'adresser rue Conti, 85. 18sept—8f

Vache trouvée.

Il est entré chez moi une VACHE blanche, le dos noir, le [illegible] le fer de [illegible] d'un C à la [illegible] Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais. S'adresser à la laiterie, chez [illegible] 17 sep—3f

Demande de [illegible].

On demande une [illegible] petite maison située dans le voisinage de la rue du Canal. S'adresser à P. & E. REILLY. 18 sep—3f Rue du Canal

Billets de la Rivière.

UN petit lot de cette bière excellente vient d'être reçu, et à vendre par
[illegible] 18sept

[illegible]

POUR [illegible] Bleu-Grass,
[illegible]
A vendre par C. LAVIE. 28 sep 21 rue St-Charles

Colocrena.

POUR la guérison des cors [illegible]
Chez C. LAVIE, 21 rue St-Charles
22 sep

Chapelières [illegible]

C. LAVIE, 21 rue St-Charles

[illegible]

[illegible]

CHAMPAGNE de la marque [illegible] Champagne de la maison [illegible]
A vendre par J. & J. [illegible] 26, Vieille-Levée

Dissolution de société.

LA Société N. Ferrilhac & Co., a été dissoute le 15 de ce mois [illegible]

[illegible] F. A. [illegible]

Le soussigné continuera les [illegible] sous la raison de [illegible]

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1856. 18sep—8f

Couvertures de laine
DE GRANDES, POUR [illegible]

UNE petite quantité de couvertures laine quadrillées, de 8 1/2 pieds, à [illegible]

[illegible]

[illegible]

Marchands de poudre, [illegible] 26 sep—1m

A Vendre.

[illegible]

1000 [illegible]

R. R. R.

SIMPLE SOLUTION D'UN PROBLÈME SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL.

Le Relief de Radway

Prévient et guérit
Les FIÈVRES les plus MALIGNES
(contagieuses ou non)
avec la même rapidité et efficacité
qu'il élimine du système les
maladies les plus
simples et
[illegible].
(Comme il le fait toujours)
LES DOULEURS LES PLUS [illegible]

Les médecins prétendront le contraire dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent. Il a été démontré qu'un remède pouvant [illegible] du [illegible] [illegible]

Fièvres.

Il y a en ce moment dans chaque partie du pays, plus de fièvres que d'habitude. Parmi celles qui règnent le plus généralement et sont les plus fatales, nous citerons:

La Fièvre Jaune,
La Fièvre Bilieuse,
La Fièvre en Frissons,
La Fièvre Typhoïde,
La Fièvre Intermittente,
La Fièvre de Congestion,
La Fièvre Rémittente,
La Fièvre Scarlatine,
La Fièvre Catarrhale.

La Faculté fait [illegible] des élèves. [illegible]

Preuves.

Les agents que le Dr Frederick B. Page, de Steward's Depot, [illegible] RADWAY, comme préventif de la fièvre jaune et [illegible]

[illegible]

Le capitaine Shannon, de la barque Jane Shore, écrit ce qui suit:

New-York, 1er août 1856.
Metropolitan Hotel.

"Pendant que la goëlette était mouillée en vue de St-Vago de Cuba, six hommes de mon équipage atteints de la fièvre. [illegible]

[illegible]

WILSON SHANNON,
Capitaine du brick Jane Shore."

LE READY RELIEF DE RADWAY

[illegible]

Témoignage du génl. Nye.

Le général Nye, avant distingué de Texas City, [illegible]

[illegible]

Douleurs.

[illegible]

Maladies des enfants.

LE READY RELIEF et les REGULATORS de RADWAY [illegible]

[illegible]

Les READY REMEDIES de RADWAY sont à vendre au dépôt des R. R. R., 162, Fulton street, New-York, et par tous les pharmaciens des États-Unis. Les agents, à la Nouvelle-Orléans, sont

JOHN WRIGHT & Co,
Nos 21 et 151, rue de Chartres.

26 sept—v, et dimp. Agence générale pour le Sud.

Avis important aux capitaines de bateaux à vapeur, de navires, et aux marins en général.

[illegible]

COLLÈGE DE LA LOUISIANE.

CE collège, à la suite d'arrangements faits avec les [illegible] de l'Université de la Louisiane, [illegible] dans les bâtisses de l'Université, en [illegible] Common et Baronne.

L'école préparatoire sera ouverte dès le premier octobre sous la direction des professeurs dont les noms suivent:

[illegible]

CONDITIONS:

Externes pour l'Ecole préparatoire, par mois [illegible]	$10
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	240
[illegible]	16

Pour de plus amples détails, s'adresser au siège même de l'Université.

13 sept LOUIS DUPAU & W. P. RIDDELL.

[illegible] ACADEMY,
58, rue Bourbon, Nlle-Orléans.

CET établissement sera ouvert le [illegible]
3 sept—4 l j. 1 oct

Institution de Demoiselles,
DIRIGÉE PAR Mme PARENT,
Encoignure Dauphine et Remparts.

Les classes seront ouvertes LUNDI, 1er septembre.
26 août—1m

L'INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY, dirigé par un comité de visiteurs nommés par l'Etat, est sous la surintendance du colonel E. W. MORGAN, gradué de West-Point, et ingénieur-pratique, assisté de professeurs capables.

Le cours des études est celui qui est suivi dans les meilleurs collèges; on y a joint un cours plus étendu de Mathématiques, Mécanique, études d'ingénieurs [illegible]

La dix-neuvième session commencera le [illegible] Prix: $102 par session semestrielle, payable d'avance.

L'extension donnée aux bâtiments permettra d'admettre, pour cette session, des élèves qu'on a dû refuser l'année dernière.

S'adresser au surintendant, à "Military Institute," Franklin County, Ky, ou au soussigné.

P. DUDLEY,
14 sep—3m v et c Président du comité

Dissolution de société.

LA société OAKEY & HAWKINS a été dissoute le 12 du courant, par la mort de [illegible]

G. S. HAWKINS,
P. J. COCKBURN.

Les soussignés continueront les affaires de commission sous la raison OAKEY, HAWKINS & Co et assument toutes les dettes de l'ancienne société Oakey & Hawkins.

G. S. HAWKINS,
P. J. COCKBURN.
20 sept—1m v etc

A louer ou à vendre,

La maison en briques à deux étages et demi, à l'encoignure Remparts et Dauphine. La propriété vient d'être entièrement réparée. S'adresser à W. E. BONNELL,
11 sep—3m No 112, rue de la Commune

A VENDRE.

Une propriété située au Moulin à Sucre, mesurant 30 pieds de face sur 87 pieds de profondeur à la rue Roman, avec tous les accessoires nécessaires à l'exploitation en grand, tels que [illegible]

[illegible] J. B. BERRET,
12 sept Enc. Bourbon et Dumaine

Résidence dans la rue de l'Esplanade A VENDRE.

UNE jolie et agréable résidence à deux étages, avec cuisine, dépendances, écurie, etc., située à la rue Esplanade et Dauphine.

La propriété a 75 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 160 pieds de profondeur à la rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou à
JOHN E. HOLLAND,
1 sept à la Sixième Cour de District.

Maison Paya,
50, rue de Chartres.

ALPENIDE.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir un bel assortiment d'Alpénide [illegible]

[illegible]

[illegible]

IL a été perdu dans la journée du 5 du courant, un mandat [illegible] No 287, [illegible]

G. COFFINIER & Co.
10 sept rue de Chartres, 50

ON DEMANDE immédiatement deux jeunes gens, [illegible]

A. PEPIN & Co,
Magasin Rouge

Nourrice demandée.

ON demande une bonne nourrice [illegible] rue Ursulines, No. 184.
12 sept E. GIQUEL.

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière à louer. S'adresser rue No. 169, rue Conti.

Demande de Professeur.

ON demande, dans une famille, à la campagne, à la Louisiane, un professeur capable d'enseigner le Français [illegible]

[illegible]

LIQUEURS de plus—280 barils whiskey rectifié; 100 barils eau-de-vie et genièvre, à vendre par
O VALLETON & Co, 23, Tchoupitoulas

AVIS.

A dater du 15 août 1856, la société existant sous la raison [illegible] Perret & Co est dissoute [illegible]

Ouvrières [illegible]

ON demande de bonnes ouvrières [illegible]
[illegible] BLANCARD & GUITET, enc Royale et Dumaine

CIGARES de la Havane [illegible]

[illegible]
11sept FCO SAMBOLA Jr, 26, rue Tchoupitoulas

CIGARETTES—1250 paquets, des marques Sans Souci [illegible] Flores et Mondesa, en magasin et à vendre par
11sept FCO SAMBOLA Jr, 26, rue Tchoupitoulas

150 dames-jeannes amandes douces sans coque reçues tout récemment, en magasin et à vendre par
11sept FCO SAMBOLA Jr, 23, Tchoupitoulas

NATTES espagnoles—30 balles nattes de couleurs assorties, en magasin et à vendre par
11sept FCO SAMBOLA Jr, 23, rue Tchoupitoulas

Librairie Paya.
50, rue de Chartres.

Reçus par le Black-Warrior:
Lueurs boréales, format in 12 et in 18.
La Chasse au Lion, par Jules Gérard (le tueur de lions);
Souvenirs d'un Voyage devant Sébastopol;
Le Docteur Servans, par Dumas fils;
Flanerie parisienne aux États-Unis;
Souvenirs de l'Amérique Espagnole;
Confidences de Mlle Mars;
Heures de prison, par Mme Lafarge;
Cinq cent mille francs de rente, par Véron;
[illegible], par Nadar;
La Bonbonne, par Paul de Musset;
Œuvres de Sa tec;
do de George Sand;
Portraits politiques de la Duchesse d'Orléans, du Général Cavaignac, Marquis Del Carreto, ex-ministre du roi de Naples;
Les quarante préceptes du Jeu de Whist, par J. Bruneau.
G. COFFINIER & Co. 50 rue de Chartres.

ŒUVRES NOUVELLES DE GAVARNI.

30 CAHIERS de 10 belles lithographies chacun, à 50 [illegible] l'album au choix.
En vente à la Librairie Nouvelle,
15sep 107, rue de Chartres.

[illegible] Nouveauté.

[illegible] de première qualité et de toutes grandeurs pour plantations. Également, [illegible]
G. W. DUNBAR & Co
15 sept 6, rue du Magasin

[illegible], Bouilloire et [illegible].

[illegible] Nous recevons en ce moment un grand assortiment [illegible]
G. W. DUNBAR & Co.
26 sep—vd. et camp. 6, rue du Magasin

[illegible] Pour eau de vie—40 caisses prunes et abricots, en magasin et à vendre par
PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

[illegible] 100 caisses [illegible] de l'Etoile, marque Fraise à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

A[illegible] caisses [illegible] à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

[illegible] tierçons jambons [illegible] en sucre, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

[illegible] barils huile de lard de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

W[illegible] barils et demi barils vieux Monongahela, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

B[illegible] de pieds côte et d'épaules [illegible] à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
36, rue Tchoupitoulas

[illegible] poudre [illegible]
JOSEPH LANDIS & Co,
36 rue Tchoupitoulas

[illegible]

Miguel Hernandez, Jr.
ENCANTEUR,
TROISIÈME DISTRICT,
No 17, rue des Français, entre Victoire et Moreau.

Propriétés foncières, esclaves, meubles, etc., vendus sur commission. 16 sept—1m

Institution G. Boyer.
No 148 rue Conti.

CET ÉTABLISSEMENT restera fermé pendant tout le mois de septembre. Les classes ne recommenceront que le 1er octobre. 15sept

LE TRAIT D'UNION,
Journal français quotidien,
PUBLIÉ A MEXICO.

Prix de l'abonnement: par mois $2, non compris le port.
S'adresser aux bureaux de l'Abeille.
24 juin—[illegible]

Avis de société.

LA société de I. HOBBS & Co, composée de I. Hobbs, Omer Gaillard et Robt. B. Aucoin, est expirée par limitation de contrat. L'un ou l'autre des associés se servira du nom de la société pour la liquidation.
OMER GAILLARD.
ROBT. B. AUCOIN.

LES soussignés ont formé une société en commandite et continueront les affaires du gros de bottes, souliers et chapeaux, sous la raison de ROBT. B. AUCOIN, par acte passé par-devant T. Guyol, notaire.
ROBT. B. AUCOIN.
OMER GAILLARD,
14 août—1m associé en commandite

Dissolution de Société.

LA raison sociale DEGELOS, DURRIVE & Co a été dissoute le 31 août par la mort de M. THOMAS MITTIN.
P. A. DEGELOS,
EDOUARD DURRIVE.

Les soussignés continueront les affaires de commission sous la raison sociale de DEGELOS, DURRIVE & Co et régleront les affaires de l'ancienne raison sociale de Degelos, Durrive & Co par acte devant A. Boudousquie. Not. Pub.
P. A. DEGELOS,
1 sep—[illegible] EDOUARD DURRIVE.

Avis.

PAR limitation de Contrat et par suite de la mort de J. B. Bellocq la société existant sous la raison J. B. Bellocq & Co a été dissoute le 31 août dernier.

Les soussignés continueront les affaires de la maison sous la raison sociale de Bellocq, Noblom & Co., suivant acte passé devant S. Magner, notaire public.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1856.
Veuve J. B. BELLOCQ,
A. P. NOBLOM,
J. B. PERRIS,
1sep—1m P. ROY.

Avis.

LE soussigné donne avis au public, qu'en conséquence du transfert des Bureaux de la Bourse dans le local en construction, et destiné, dans l'intérêt de ses clients, tous ces Bureaux de Courtage aussi rapproché que possible de ceux de l'administration, il s'a transféré rue Chartres No. 2, troisième porte après l'encoignure Bienville, où il continuera, comme par le passé, à donner tout son temps et ses soins aux affaires qui lui seront confiées.
[illegible] S. LE GARDEUR.

Demande.

ON desire trouver pour un magasin de marchandises sèches, deux jeunes gens capables de se charger de la vente au détail, pour la clientèle américaine. On ne recevra que les personnes qui pourront justifier de leur capacité, de leur habitude de ce genre d'affaires et de leur moralité. S'adresser, par la poste, à la lettre L. No. 42. 16sept

SOIE POUR MACHINES A COUDRE—de toutes les couleurs et grosseurs, à vendre par
LEON FERRE & Co.
1 sep 61 rue de Chartres

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Giquel & Jamison,
18, rue de Chartres.

ONT l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils reçoivent par le navire Johannisberg du Havre, et par le Creole, l'Indiana, le Bonhomme, le Black Warrior et le Philadelphia, de New York, un assortiment magnifique et complet de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en partie comme suit:

Indiennes françaises, anglaises et américaines, dernières nouveautés.
Percale frappée et brillantée, toutes couleurs,
Cachemire uni, imprimé et écossais.
Mousseline de laine [illegible] do do.
[illegible] de tous genres, haute nouveauté;
[illegible] de soie, [illegible]
[illegible] damassé et brochée et Jacquard, de [illegible]
[illegible] de soie et en mousseline
Bas anglais, français et allemands, de toutes grandeurs, pour dames et fillettes;
Chemises en toile pour hommes et enfants;
[illegible] à bords blancs et brodés;
Valenciennes, dentelles, aiguilles, boutons, galons et soie;
[illegible] de toutes qualités, pour hommes et enfants.
Toiles à draps 10/4, 12/4 et 14/4,
do do bretonne 6/4, 12/4 et 14/4
do do à taie d'oreillers;
Coton broché pour dames et fillettes;
Chemises de toile pour hommes et enfants;
[illegible] à bords blancs et brodés;
Valenciennes, dentelles, aiguilles, boutons, galons et soie.

Aussi, pour habitations:

Couvertures de laine et molleton, lowells, kerseys, linseys, jeans, coton blanc et écru, etc., etc., de toutes les qualités. Le tout sera offert aux plus bas prix.
12 sep GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres

Vins et Eau de Vie.

VIN ROUGE—60 barriques de Bordeaux;
10 barils Sauterne;
5 octaves cognac;
60 barriques vin pur de Catalogne;
60 quarts Oporto doux;
20 do Rancio vieux;
20 do Malaga doux,
A vendre par P. CUSACHS Frères & Co,
16sept—1m Encoig. Royale et St. Philippe.

TAPIS, NATTES,
et Toiles peintes pour parquets,
19 rue de Chartres.

REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que:
Tapis de VELOURS, etc;
Tapis WILTON, tapisserie, tapis de BRUXELLES de 3 plis;
Tapis INGRAIN, tapis de VENISE, etc. etc.
Toiles à l'huile de tous dessins, qualités et largeurs coupées à la demande.
NATTES, blanches, 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, blanches et en couleurs, maintenant en débarquement.
Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place.
17 mars A. BROUSSEAU & Co.

[illegible] —Un portefeuille contenant un reçu de [illegible] de l'ABEILLE et quatre checks de la valeur de $144 50.
Une récompense libérale sera payée à la personne qui rapportera ledit portefeuille au bureau de l'Abeille, 83, rue de Chartres.
Le public est prévenu que M. [illegible] Olle est la seule personne autorisée à collecter pour nous.
5 sept G. F. WEISSE & Co.

TAPIS, NATTES, TOILES PEINTES.

Todd & Gandolfi,
120, rue du Canal.

REÇU tout dernièrement un assortiment de Tapis de la plus grande élégance, tels que:
Tapis de velours de Wilton, Bruxelles, Ingrain, Tapis de Venise, toiles à l'huile de tous dessins et largeurs, etc., etc., ainsi que la collection des achateurs.
Nos prix sont des plus modérés. 8 sep

ALCOOL, BRANDY, WHISKY, etc.—50 barils alcool de Boyle, 98 degrés, 1re preuve;
BRANDY—100 quarts de pipes brandy imitation, 1re preuve;
200 octaves do do do;
60 barils do do;
WHISKY—150 barils whisky vieux Monongahela;
200 do do rectifié ordinaire;
RHUM—250 do rhum Louisiana, 1re preuve;
50 do imitation rhum de la Jamaïque;
6 do poncheons do pure do;
A vendre par MAILLOT & SON,
5 sept—6t 156, rue des Magasins

Le beau Pécopin
ET
LA BELLE BAULDOUR.
PAR VICTOR HUGO.

Un volume diamant.............25 cts.
En vente à la Librairie Nouvelle,
5 sep 107, rue de Chartres, près Conti

A louer.

Le premier et le second étages de la maison No 3, encoignure St-Pierre et Levée, maison Pontalba. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux. 5 sept—6

Maisons à louer

Une maison en briques à deux étages avec cuisine et citerne, rue Derbigny, entre Bienville et Conti.
Maison en brique à deux étages rue des Magasins, entre Delord et Poydras.
Deux maisons en briques à un étage, rue d'Orléans, entre Tremé et Marais.
S'adresser à PAUL JUGE FILS & Co.
15 sept 27, rue St Louis

A Louer.

Une maison pour famille, en charpente, 126 rue Constance.
Une maison en briques également pour famille, rue Carondelet près St-Joseph, à trois étages.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,
12 sept 17 et 19 rue St Louis

CHANGE sur Bordeaux, à vendre par
LANATA FRÈRES,
6 sept 9 et 11, Toulouse

A BENTIME [illegible] C. F. Berger—200 caisses en débarquement du navire Johannisberg, du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE,
6 sept 31 rue Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin rouge vieux pour familles,
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
40 barils vin blanc haut Barsac,
20 do whiskey ordinaire,
10 do vin vieux de Madère,
20 do barils Monongahela whiskey,
5 barils peach brandy,
10 do gin du pays,
5 do Porto Wine,
100 gallons gin de Hollande en dames-jeannes de 5 1/2 chacun,
10 quarts cognac, diverses marques, 1re et 4me preuve,
10 caisses vin rouge vieux St-Julien
200 do vin rouge diverses marques,
50 do vin blanc Haut Sauterne,
50 do muscat de Frontignan,
50 do cerises à l'eau-de-vie,
20 do absinthe Edouard Pernod,
20 do Kirsch E. Pernod,
10 do Schnaps,
20 paniers guignolet d'Angers,
1000 dames-jeannes de toutes mesures,
30,000 bouchons surfins en balles,
15,000 do pointus en balles,
16,000 do surfins en sacs de 500 chaque,
15,000 do pointus en sacs de 500 chaque,
10 paniers bouteilles Bordelaises,
A vendre par PAUL LACROIX,
20 sept 13 Toulouse

BOIS! BOIS!

A VENDRE—5,000 cordes bois de frêne pour chauffage, livrables pendant la saison prochaine. Le soussigné contractera pour une partie ou la totalité, mais en gros seulement.
PAUL LACROIX,
15 sep 13, rue Toulouse

Riz créole..............Riz créole.

40 BARILS riz créole, à vendre par A. TITON,
1 sep No 75 rue de la Vieille Levée

HUILE DE LIN—40 barils huile de lin anglais, première qualité,
A vendre par P CUSACHS FRÈRE & CO,
6 sept—10 Enc Royale et St Philippe

BOUCHONS—100 balles bouchons assortis [illegible] bouteilles,
A vendre par P CUSACHS FRÈRE & CO,
6 sept—10 Enc. Royale et St Philippe

BOUCHONS pour eaux minérales—30 balles [illegible] grandeurs ordinaires et de bonne qualité,
A vendre par P CUSACHS FRÈRE & CO,
6 sept—10 Enc. Royale et St Philippe

SAVON FRANÇAIS—20 caisses savon français fait avec de l'huile d'olives,
A vendre par P CUSACHS FRÈRE & Co,
6 sept—10 encoignure Royale et St-Philippe

EN débarquement du navire Johannisberg, venant du Havre:
20 paniers champagne "Jenny Lind", grandes et demi bouteilles,
20 caisses vin de Bourgogne "Chambertin" qualité supérieure, en grandes et demi bouteilles.
A vendre par HENRY VALETON,
[illegible] 30, St Louis

A [illegible] par le navire [illegible] du Havre:
20 cais. de [illegible] à l'huile, aile, pêche
[illegible]
A vendre par HENRY VALETON,
6 sept 30 St Louis

J[illegible] jambons [illegible]
JOS. LANDIS & Co

Loterie de la Géorgie
(Autorisée par l'Etat de la Géorgie)
Les lots sont garantis.
Loterie de l'Académie de Fort Gaines:
CLASSE 20.

Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Géorgie, le SAMEDI, 27 septembre 1856, sur le plan [illegible]

Plan de la Mervaze.

Les personnes qui achèteront un billet entier par [illegible] gagneront sûrement $8. Les demis et les quarts de billet en proportion, avec des chances de gagner les lots plus forts, qui offrent des avantages pour cent plus grands qu'aucune autre loterie.

SAM'L SWAN & Co, Directeurs.

Les lots s'élèvent à la somme de $204,000!! et seront distribués d'après le magnifique plan suivant:

30,000 numéros—15,185 lots.

—PLAN.—

1 lot de	$40,000	sont	$40,000
1 de	10,000		10,000
1 do	10,000		10,000
1 do	5,000		5,000
1 do	2,000		2,000
1 do	1,500		1,500
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
10 do	200		2,000
100 do	100		10 000

4 lots de $300, approx. de $40,000, sont				[illegible]
4	do	100	do 10,000	[illegible]
4	do	75	do 10,000	300
4	do	60	do 5,000	240
4	do	50	do 2,000	200
4	do	40	do 1,600	160
4	do	25	do 1,000	100
4	do	20	do 300	80
15,000	do	8 s'élevant à		120,000

15,185 lots s'élevant à $204 000

Les 15,000 lots de $8 sont déterminés par le nombre qui gagne le lot de $40,000. Si c'est un nombre impair, chaque billet impair a droit à $8. Si c'est un nombre pair, chaque billet pair a droit à $8, ainsi le lot que le billet pourrait gagner.

Les billets finissant par 0,2,4,6,8, sont pairs. Ceux qui finissent par 1,3,5,7 et 9 sont impairs.

Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans escompte.

Tous les lots de $1000 et au-dessous sont payés immédiatement après le tirage. Les autres billets sont payés au bout de trente jours comme d'habitude.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles. Les numéros tirés seront transmis aux acquéreurs immédiatement après le tirage.

Le plan du tirage de la loterie sera transmis avec tous les billets demandés.

Billet entier.... $10—Moitié de billet $ [illegible]
Quart de billet.......... $2 50

Les billets qui ont gagné des lots sont payés au comptant ou échangés pour d'autres billets à l'un des deux bureaux.

Les demandes de billets pourront être adressées à la boîte 26, A, Bureau de poste, Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & CO, Atlanta, Ga
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala

N. B.—Les principaux lots et numéros seront annoncés par voie télégraphique immédiatement après le tirage. 13sept—v. et camp

Pension bourgeoise.

LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert sa pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis et qu'elle est prête à recevoir les étrangers et ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Les appartements sont bien aérés. La table sera pourvue de tout ce que fournira le marché.
Les conditions sont libérales.

Mme. BERION,
Hotel Cincinnati
17 juill—3m encoignure Chartres et St Louis

INSTITUTION A DARROT.
154 rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts

CETTE institution est dirigée, depuis le 1er Mai, par M. A Darrot, ex-professeur aux Ecoles publiques et au collège Audubon depuis sa fondation.

Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8½ à 2 heures et de 4½ à 6 heures du soir.

Couverture de table.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de couverts et autres objets pour le service de table, en
ALPENIDE
Et en Galvanoplastie perfectionnée.
T. TACON,
[illegible] 107, rue de Chartres

HORACE HARRY.
185 .... RUE DU CAMP 185

Annonce aux habitants et aux dames en général qu'il s'est décidé à vendre au PRIX COUTANT, tout les marchandises de printemps et d'été. Les personnes qui désireront profiter de cette bonne occasion [illegible]

Nouveautés assorties.

Une réduction de 20 pour cent sera faite sur les articles suivants:

[illegible] à raies satin et unies.
[illegible] et jaconat français.
[illegible] et bordés, de l'Inde et Nansou,
[illegible] de tous types,
[illegible] anglais, français et américains,
[illegible] dentelle de Valenciennes françaises.
[illegible] et dentelle brodées,
[illegible] blancs et 12/4, pour drap,
[illegible] de lin, linge de table, nappes, etc.
[illegible] très bel assortiment de broderies,
[illegible] dentelles de Valenciennes,
[illegible]

HORACE HARRY
185 rue du Camp

[illegible] à vendre à des conditions libérales, des marchandises suivantes, de la marque des manufactures Frederick Leaming, de Philadelphie.
22 [illegible] Sipha, bouverie patrons Log Cabin
4 do Field Linseys,
4 do [illegible] assorties
4 do [illegible] assorties
4 do Coton blanc 7/8 et 4/4
4 do Ginghams
10 [illegible] couvertures blanches et couleurs
LOUIS DUCOURNAU
5 août 25, rue de Chartres

A[illegible] par les derniers arrivages du Nord—un assortiment complet de Staple and Fancy [illegible]
LOUIS DUCOURNAU
5 août 25, rue de Chartres

A LOUER—Deux magasins bien situés, l'un de ces magasins à trois étages, et en construction, au No 8, rue Front Levee, entre Canal et Custom House, en face du débarcadère des bateaux à vapeur.

Le second, à un étage, en briques, situé à l'encoignure des rues [illegible] et Gravier, traversant à la rue du Fulton. Il y a installations pour en faire [illegible]

Ces deux magasins seront livrés le 1er septembre prochain. S'adresser à LABORDE & XIQUES, No. 25, Nlle-Levée, en face du Natchez Alley. 5a

Dr. L. DUPERRON, dentiste,
Rue Royale, No 201.

Prévient ses clients ainsi que le public en général, qu'il a adopté des [illegible] les plus récentes [illegible]

[illegible]

PROVISIONS.

PROVISIONS—50 barils mess M. O. et prime porc; [illegible] barils lard de première qualité; [illegible] barils [illegible]; [illegible] jambons fumés, [illegible] barils beurre [illegible]; 15 do do, en magasin et à vendre par WHITE & DUFRENE, 25sept 26 Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE.
SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY.
Encoignure Chartres et St-Louis, No 136.

L'[illegible] FRANKLIN & Co., désirant faire savoir au public, et surtout aux marchands de la campagne, qu'ils ont constamment en magasin le plus bel assortiment de [illegible] de confection [illegible] du "Southern Clothing Manufactory," le plus [illegible] de Linge fait, à vendre au prix de marché, parce qu'ils confectionnent tous leurs articles.

[illegible]

[illegible] de la rue Conti.
[illegible] Bourbon et Dauphine.
TENU PAR F. GAUPP.

CET établissement, qui avait été fermé depuis deux [illegible] pour cause de réparations, est maintenant [illegible] baine de la rue Conti peu [illegible] nombre des établissements [illegible] de ce genre et le public [illegible] de plus grande [illegible]

22 mars—6m

Propriété de valeur à vendre,
A BROWNSVILLE (TEXAS.)

LE soussigné, propriétaire du restaurant de [illegible] à Brownsville) si favorablement connu dans tout le pays, désire vendre l'établissement pour cause de [illegible]

Le restaurant fait de bonnes affaires; on ne le vend que pour cause d'affaires de famille, en Europe.

Les personnes ou les personnes qui désirent entreprendre ce genre de commerce, ne sauraient trouver une meilleure occasion de placer avantageusement leur argent. L'établissement sera vendu avec ou sans le mobilier et le fonds. Le tout vaut de $10,000 à $12,000. Le terrain a 100 pieds sur 150. On donnera les meilleures garanties. Conditions, comptant ou à un très court crédit, avec bonne garantie.

VICTOR HAUSSLAUER

Littell, Payan & Carhart,
IMPORTEURS D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
115 et 120, rue Duane, entre Church et Broadway New-York,
MANUFACTURE, 309 et 311, BROAD STREET, NEWARK, N. J.
ET
[illegible] C. PAYAN & Co,
74, rue du Canal,
Nlle-Orléans (Lne.)
[illegible] LITTELL,
[illegible] PAYAN,
[illegible] CARHART. 9 juil

MEUBLES, MEUBLES.
Entrepôt du Sud.
[illegible]

MADAME TURNER,
[illegible] du Canal,

AVANT [illegible] de commandes et [illegible] aux dames, [illegible] Articles de modes [illegible] broderies importées [illegible]

[illegible] du navire Helen A. Miller, [illegible]
[illegible] de 12 bouteilles vin blanc
[illegible] de 12 do vin Sauterne
[illegible] do do
[illegible] Chauvet
[illegible] Champion
[illegible] cerises à l'eau de vie, à vendre par FERRÈS FRÈRES, encoig Royale et Dumaine

A[illegible] BURKE—150 caisses Constant Le[illegible]
[illegible] C F Berger.
[illegible] demi-barriques Constant Lecoultre, à vendre par SOSTHÈNE THOMAS,
9 sept 9 rue Gravier

EN débarquement du navire Helen A. Miller, de Bordeaux:
[illegible] caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne,
25 do 24 demi-bouteilles do do,
24 do 12 bouteilles vin rouge St Julien
24 do 24 demi-bouteilles do do
25 barils vin blanc Haut Sauterne,
25 barriques vin rouge bon ordinaire,
25 caisses fraises au jus, de Lafaurie.
Et à bord du Morning Glory, attendu incessamment
25 barriques vin rouge ordinaire,
51 caisses vin rouge de 12 bout. Pontet St Julien,
51 do do 24 1/2 do,
51 do do 12 bout. Margaux Medoc 1848
5 quarts de pipe eau-de-vie ordinaire, 4e preuve;
15 do do de Henry Sutton, 1800, 1re pr.
12 caisses fraises au jus, de Pessau,
20 do moutarde;
20,000 bouchons à vin, fins et extra-fins,
[illegible] bouteilles à vin rouge,
[illegible] do à ognons, riches.
A vendre par R. TALAMON,
9 sept 162 rue [illegible]

W[illegible] barils, cotons, [illegible], à vendre par GALLIANO & PASCAL,